

Vous êtes victime d'un vol ? Nos conseils pour une indemnisation juste et rapide.

Les règles suivantes vont permettre une indemnisation juste et rapide du sinistre que vous avez subi.

Nous vous recommandons de les suivre afin d'aider Aon Assurances à mieux défendre vos intérêts et assurer un meilleur traitement de votre dossier.

Qu'est-ce qu'un justificatif ?

On entend par justificatif tout document permettant de prouver l'existence et la valeur des biens.

Ce document doit :

- être daté,
- émaner d'un professionnel,
- comporter votre nom,
- comporter des éléments précis permettant d'identifier et de valoriser l'objet.

À défaut de l'un de ces éléments, la vraie valeur du bien pourra être ramenée à une valeur moyenne.

Autre recommandation :

- toujours envoyer les originaux des documents.

Exemples de justificatifs :

- une facture datée et nominative,
- un inventaire notarié,
- une expertise préalable effectuée par un professionnel patenté,
- un dossier d'achat à crédit,
- un bon de livraison,
- une facture ou attestation de réparation ou d'entretien.

Attention...

Les photographies ne sont pas un élément de preuve, mais peuvent être prises en compte.

Démarche conseillée

- 1 Déposez plainte, auprès des autorités compétentes : pour demander la mise en œuvre de la garantie, vous devez nous fournir l'original du récépissé de dépôt de plainte.
- 2 Remplissez l'état de pertes, à l'aide du tableau ci-joint :
 - décrivez précisément chaque objet ;
 - donnez sa date d'achat ;
 - donnez sa valeur en euros ;
 - numérotez chaque justificatif ;
 - reportez ces numéros dans le tableau ;
- 3 Fournissez les justificatifs.
Attention, pour permettre l'indemnisation, vous devez fournir les originaux de ces justificatifs !

Dans tous les cas...

Nous vous recommandons de prendre le temps nécessaire pour rassembler un maximum d'éléments justifiant la demande et être ainsi indemnisé(e) correctement.



Contact

www.AonAssurances.com

 N°Azur 0 810 300 301
PRIX D'APPEL LOCAL

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
SA au capital de 4 141 334 euros 414 572 248 RCS Nanterre Siège social : 420 rue d'Estienne D'Orves - 92700 Colombes
Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512.7 et L 512.6 du Code des Assurances